



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

AUTORISATION DU PROJET EXTENSION MALARTIC UNE ÉTAPE DÉCISIVE EST FRANCHIE

Malartic, le 19 avril 2017 – La direction de la mine Canadian Malartic est satisfaite de la décision prise par le gouvernement du Québec qui donne son aval au Projet Extension Malartic. « Cette autorisation marque un jalon social et économique important pour Malartic et la région. Elle démontre et reconnaît le sérieux et la rigueur de notre Projet et de nos démarches », a déclaré M. Serge Blais, directeur général.

Pour ce dernier, cette décision est une étape importante ainsi qu'une reconnaissance des nombreux efforts déployés par l'ensemble de l'équipe de MCM afin d'améliorer ses pratiques depuis l'acquisition de la mine en juin 2014. La vision claire et l'engagement de MCM ont non seulement permis de réduire considérablement l'impact que peuvent générer les activités de la mine, mais aussi d'orienter les actions de l'organisation de façon à viser une cohabitation harmonieuse avec la communauté.

Consciente du niveau d'exigence des conditions associées au nouveau décret gouvernemental, MCM est déterminée à relever les défis qui se présentent à elle. À cet effet, l'équipe de MCM entend appliquer la même rigueur que celle qu'elle déploie depuis plus de deux ans afin que ses opérations minières actuelles et futures s'y conforment.

« Notre bilan environnemental et social parle de lui-même, alors que le taux d'adhésion de la population au Guide de cohabitation atteint 96 % (mise à jour au 31 mars 2017). Nous avons définitivement démontré qu'il est possible de concilier nos activités minières dans le respect de la communauté de Malartic », a poursuivi M. Blais.

Travaux préparatoires à venir

Le Projet Extension Malartic, représentant des investissements totaux de 200 M\$, prévoit d'abord la déviation de la route 117 au coût de 53 M\$, entièrement assumé par MCM. Dans les prochaines semaines, après l'obtention des certificats d'autorisation qui seront émis par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), des travaux préparatoires débuteront, notamment le déplacement de services publics. Des travaux de déboisement et la construction d'un pont temporaire au-dessus de la route 117 figurent parmi les premières étapes du Projet.

Un plan spécifique de mise en œuvre des mesures d'atténuation est prévu. Ces mesures limiteront les impacts que pourraient générer le chantier de construction relatif à la déviation de la route 117, particulièrement pour les résidents à proximité des travaux. La mine Canadian Malartic s'engage également à informer régulièrement les citoyens de Malartic et de la région des étapes de ce projet. Divers mécanismes de suivi sont d'ailleurs prévus à cet effet.

Faits saillants du Projet Extension Malartic

- Poursuite des activités de la mine, estimées à 6 années supplémentaires.
- Plus de 1 250 emplois maintenus et consolidés.
- Création d'au moins 160 emplois supplémentaires pour les travaux de déviation de la route 117.
- Des retombées économiques de 650 M\$ par année, majoritairement pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue.
- La société paiera plus de 1,1 milliards d'impôt des sociétés aux divers paliers de gouvernement durant toute la vie de la mine. Ce montant inclut les redevances minières versées au Gouvernement du Québec qui totalise 535 M\$.

– 30 –

Pour information :

Marie-Pier Beaucage
Conseillère en communication
Mine Canadian Malartic
Tél. : 819.757.2225 #2024 | Cell. : 819.860.2787
mpbeaucage@canadianmalartic.com